

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE, RÉPUBLICAINE.

(Ère vulgaire)

OCCIDI 28 Nivôse.

Samedi 17 Janvier 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

Les Souscripteurs et les agens des postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Nivôse, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption, et à s'adresser directement au Bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

ITALIE.

De Gènes, le 14 novembre.

Un bâtiment corse dernièrement arrivé d'Ajaccio, rapporte que les habitans de cette ville étoient divisés en deux partis qui se combattoient, & qu'au moment de son départ, on a entendu un feu vil de mousquetterie.

Les paolistes sont divisés entre eux-mêmes. Le parti français se fortifie tous les jours, principalement parce que depuis le retour de la flotte anglaise dans le golfe de Saint-Florent, le bruit court que les français se proposent de faire une descente dans l'isle.

Il y regne par-tout une grande fermentation, à tel point que les anglais ont jugé à propos de concentrer toutes leurs forces de terre à Saint-Florent.

Les deux escadres françaises qui se sont dernièrement réunies à Toulon, consistent en 16 vaisseaux de ligne, 10 frégates ou barques armées, & un certain nombre d'autres petits bâtimens armés en guerre. Deux autres vaisseaux de ligne seroient prêts à mettre en mer dans le cours du mois prochain, & huit autres sont sur les chantiers.

On écrit de Livourne que le gouvernement français a fait demander au grand-duc de Toscane de laisser entrer une escadre dans ce port & dans celui de Ferrajo, ainsi que le débarquement & le libre passage de 20 mille hommes. Le comte Carletti, florentin, est parti sur-le-champ pour Paris; ce qui donne lieu à beaucoup de conjectures.

ALLEMAGNE.

De Mayence, le 3 janvier.

S. A. R. le duc de Saxe-Teschén est parti d'ici hier au soir, ainsi que les généraux qui y étoient venus. Aujourd'hui on a entendu des fusillades de patrouilles; mais l'épaisseur du brouillard ne permet pas de distinguer ce qui se passe. Il n'y a eu, ces jours-ci, aucun événement important.

ANGLETERRE.

Extrait d'une lettre de Londres.

Le fait que nous avons à raconter est si nouveau & si extraordinaire dans l'histoire de la Grande-Bretagne, que les personnes qui sont un peu éloignées de Londres pourroient le considérer comme un mensonge de faction, plutôt que comme un acte de fait & avoué.

Seize jours avant le rassemblement du parlement & au moins un mois avant que le vœu des communes pour consentir un subside ait pu autoriser le ministre à traiter, à parler même d'emprunt avec les gens à porte-feuille, M. Pitt a conclu un marché avec plusieurs d'entre eux pour un emprunt de vingt-quatre millions; savoir, dix-huit pour ce pays & six pour l'empereur. Nous ne discuterons pas les raisons de politique & d'économie que M. Pitt peut avoir eu de violer d'une manière aussi inouïe & indécente les loix constitutionnelles, puisqu'aucune raison d'économie ne pourroit l'excuser d'un attentat si décidé.

Le ministre, par cet acte, prend sur lui de décider la question de la paix ou de la guerre, & de dire que le parlement voudra voter & votera tel nombre de matelots, tel nombre de troupes de terre, telle quantité d'artillerie; tant pour le service extraordinaire; & enfin qu'il voudra aussi voter & votera un prêt de six millions à l'empereur. Sans attendre qu'on ait discuté la grande question de savoir si nous devons continuer une guerre dans laquelle nous n'avons aucun intérêt national; une guerre dans laquelle nous sommes abandonnés par toute l'Europe, sans

présenter l'aperçu des dépenses & mettre le parlement à portée de voter ce qui est nécessaire pour le service, il appelle autour de lui les banquiers de l'Angleterre & conclut un marché pour une somme presque double du plus fort emprunt contracté dans les précédentes guerres!

M. Pitt est entré au ministère contre le vœu des communes. Ses adjoints actuels, le duc de Portland, le comte Filtz-William, & même le lord Louchborough & le lord Mansfield, s'opposoient à son usurpation violente & inconstitutionnelle des rênes du gouvernement, comme à un acte qui devoit anéantir l'énergie de la chambre des communes. Il fut soutenu & élevé par les préjugés du jour, & triompha de toute opposition, si bien, qu'ayant donné à l'un de ces illustres personnages un ruban, ayant fait le second marquis, un troisième comte & le quatrième grand-chancelier du royaume, il a étouffé leurs scrupules constitutionnels, au point que dans la première affaire importante qui s'est présentée à la chambre des communes, ils ont acquiescé à une mesure, après laquelle, ils peuvent déclarer, sans scrupule, que la chambre des communes est inutile dans la constitution. Y a-t-il quelque acte de ces sociétés que le cabinet a poursuivies comme coupables de haute-trahison par leurs plans de réforme? y a-t-il quelque acte comparable à cette infraction de la branche populaire de notre gouvernement?

L'emprunt étant ainsi établi, on assemblera le parlement de la Grande-Bretagne, comme on assembloit autrefois le parlement de Paris, pour enregistrer l'acte, & cela se fera de la même manière, c'est-à-dire, qu'après une opposition ferme, mais inefficace, de quelques membres, l'acte sera enregistré par la majorité. On fera quelques chansons à cette occasion; le peuple levera les épaules & conclura que M. Pitt a eu ses raisons particulières pour en agir de la sorte.

L'emprunt est établi sur la maison de MM. Boyd, Benfield & compagnie; quelques autres maisons ont joint leurs listes, & on ne doute pas que la somme, quoique sans exemple jusqu'à ce jour, ne se remplisse sans manœuvre, ni effort. Mais il auroit été tout aussi prompt, s'il avoit été négocié avec le respect dû aux représentans du peuple; si M. Pitt avoit voulu ne pas saisir cette occasion d'exercer son empire sur ses nouveaux collègues & de les livrer au ridicule & au mépris.

Suivant les nouvelles françaises, qui ont au moins l'apparence de l'exactitude, la défaite de l'armée espagnole en Catalogne, le 20 novembre, doit avoir été décisive. Cette armée, après avoir perdu ses équipages de campagne, ses bagages, son artillerie, ne peut pas se mettre promptement en état d'arrêter les succès de l'ennemi. S'il est vrai que les Français s'occupent d'un traité de paix avec l'Espagne, cet événement pourra fort bien hâter les négociations. C'est peut-être la manière dont les Français aplaisissent les points difficiles.

Les papiers français annoncent des ordres positifs donnés à l'armée des Pyrénées occidentales de prendre possession de Pampelune.

Les troupes hollandaises qui ont capitulé à Bois-le-Duc, Venloo & Maëstricht, aux conditions de ne pas servir contre les français pendant la guerre actuelle, sont distribuées dans les diverses villes de la Hollande pour y prévenir l'insurrection. Ce service est moins dangereux que la rencontre des français en pleine campagne.

On a reçu par la dernière maille des Indes occidentales, une lettre qui annonce les craintes des habitans des

Barbades d'être visités par les français, presque toutes les garnisons habituelles de ces isles ayant été détachées à la Guadeloupe & Saint-Domingue.

Nous avons déjà annoncé les nouvelles fâcheuses de Saint-Domingue. Nos troupes ayant été chassées de Léogane, il n'y a pas apparence qu'elles tiennent à Saint-Marc & au Môle Saint-Nicolas, leur dernière ressource dans l'isle; une maladie contagieuse qui y regne est plus redoutable que l'ennemi.

Le sort des émigrés à la Guadeloupe, sous le général Graham, a été affreux; dans la capitulation de ce général, les français ne voulurent lui accorder qu'un seul bateau convert capable de contenir 25 hommes, & dans lequel il s'en glissa quatre de plus; nous avons toute raison de craindre que les autres n'aient été mis à mort.

Des lettres de Gènes du 8 novembre, (18 brumaire) disent qu'une felouque française a amené dans ce port, un bâtiment anglais chargé de farine, de rhum & autres objets d'une valeur considérable. L'armée française près de la rivière, a commencé à faire des mouvemens dont on ne peut assurer l'objet. On pensoit que les troupes près de Savone, aux ordres du général Laharpe, attendoient un renfort de 5000 hommes, & devoient entreprendre une expédition. A Cadebon, autre place sur les confins de la rivière de Ponent, les autrichiens & les piémontais ont tenté de surprendre un corps de français; mais ceux-ci ayant été prévenus de leur intention, les premiers ont été défaits après une action vive, dans laquelle plusieurs d'entr'eux ont été tués & d'autres faits prisonniers.

On vient de recevoir des dépêches du lieutenant-colonel Grant, commandant au Môle Saint-Nicolas, isle de Saint-Domingue. Ces dépêches en date du 21 octobre, confirment que la ville & le poste de Léogane sont tombés entre les mains des français, secondés par un corps nombreux de nègres.

BELGIQUE.

D'Anvers, le 20 nivosa.

La continuation du froid & des gelées est, sans contredit, le tems le plus favorable pour l'exécution du plan de campagne d'hiver, envoyé par le comité de salut public à l'armée du Nord. Le terrain marécageux & inondé de la Hollande, étant actuellement couvert de glaces épaisses, offre une surface solide, qui donne la facilité à l'infanterie de marcher dans des terrains regardés comme inaccessibles sans cette circonstance: des détachemens de cavalerie même peuvent s'avancer dans le pays ennemi, sans autre précaution que celle de ferrer les chevaux à glace. Ainsi, il semble que la nature veuille seconder les vues des républicains, en déjouant entièrement le plan de défense adopté par les armées alliées. L'on se rappelle que, dans l'invasion de la Hollande, exécutée sous Louis XIV, les digues de la mer ayant été percées, toutes les villes de la province de Hollande étoient sous l'eau. Le maréchal de Luxembourg, qui étoit en quartier d'hiver à Utrecht, forma un plan pour surprendre Leyden, la Haye & Rotterdam, au moyen d'une gelée très-forte qui étoit survenue. Malgré tout le zèle de cet acclimaté général, des contradictions qu'il eut à essuyer, retardèrent de plusieurs jours sa marche; enfin, il partit avec un corps respectable d'infanterie; mais, à environ 4 à 5 lieues de la Haye, un dégel subit & général le força de rétrograder.

C'est ainsi que les intrigues de cour firent perdre le moment décisif. Heureusement, sous le gouvernement républicain, nous n'avons rien de semblable à redouter; le règne des fripons & des traîtres est expiré.

Afin d'être plus à portée pour les entreprises que les généraux républicains méditent contre l'intérieur de la Hollande, le quartier-général de l'armée du Nord vient d'être transféré à Bommel, qui servira dorénavant de centre principal à toutes les opérations qui auront lieu. Quant aux armées alliées, l'on écrit des frontières de la Hollande, qu'elles ne savent plus quelle contenance faire devant des hommes aussi intrépides que les Français. Le désordre & la consternation y règnent, & le soldat, dégoûté de servir sous les drapeaux malheureux de la coalition, les abandonne en foule pour passer chez les républicains, qui les accueillent avec fraternité.

Le général de division, commandant en chef les pays conquis, aux habitans de Bruxelles.

Des bruits calomnieux ont été répandus sur la position de nos armées dans la Belgique; la retraite des Français commence, disoit-on, à s'effectuer. Et c'est au moment de nos plus heureux succès, que la malveillance travaille à accréditer ces mensonges! Belges, connoissez l'erreur ou voulez vous plonger les vils ennemis de notre félicité commune; voyez les Français, au milieu des glaces de l'hiver, emporter de vive force des remparts & des villes, & triompher des obstacles que leur opposerent à-la-fois les rigueurs de la saison, une terre ingrate & les satellites des rois.

En vain la malveillance crie-t-elle à l'imposture, à la nouvelle de nos conquêtes multipliées; elle est aujourd'hui forcée d'avouer sa perfidie, en voyant défilér dans l'intérieur de la France les prisonniers faits par nous à Grave & autres places.

Qu'ils se portent, les incrédules, sur leur passage, tant à Gand qu'à Bruxelles, ils les verront, précédés par vingt drapeaux, qui ne sont encore que l'avant-garde des nouvelles prises que promet la prochaine campagne sur les esclaves, & des revenans de Bois-le-Duc, tous autres que ceux qu'ils attendoient. Est-il une preuve plus forte de la réalité de nos succès, & un argument qui combatte plus victorieusement les fausses assertions de nos ennemis.

Belges, redoutez leurs manœuvres, elles ne peuvent que vous être préjudiciables; les Français sont vos amis, ils vous apportent la liberté: fixez-la sur votre sol, elle pourra, comme à nous, vous coûter quelques sacrifices; mais elle vous en dédommagera avec usure, par les bienfaits dont elle est la source.

Signé, FERRAND.

Pour copie conforme, LECLERE.

F R A N C E.

De Paris, le 28 nivôse.

Ces jours derniers, on a brûlé au jardin Egalité quelques écrits terroristes & royalistes. Le lendemain, les citoyens qui ont procédé à cet auto-da-fé, se sont rendus à l'une des tribunes de la convention, occupée depuis long-tems par des femmes, dont l'unique profession, travail & salaire, consistoit à influencer par des approbations ou des murmures unanimes, les débats & les délibérations de la convention qui leur convenoient ou ne leur convenoient pas. Là, ils ont prié, avec une poli-

tesse pressante, ces dames de vouloir bien leur permettre de partager au moins avec elles leurs places & leurs applaudissemens. Le patriotisme tenace du beau sexe a fait quelques difficultés de partager avec des patriotes que ces dames ne connoissoient pas, le droit égal qu'ont tous les citoyens d'assister aux séances: mais enfin ces difficultés ont été levées aux instances répétées des républicains qui se présentoient; & la séance a été paisible & majestueuse, sans offrir aucun symptôme de ces convulsions que l'esprit de parti avoit soin de manifester ad nutum.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de LETOURNEUR (de la Manche).

Suite de la séance du 26 nivôse.

Boudin dit que la convention nationale a toujours été le point de mire des ennemis de la république, & que la postérité aura peine à croire qu'elle ait pu conjurer tant d'orages. Il pense que trop souvent on a pris la différence des opinions des députés pour une différence de sentimens; qu'on a écouté certains membres avec trop de prévention, en traitant l'un de fédéraliste, ou de feuillant, un autre de jacobin, de cordelier. Il croit que ces sortes de distinctions qui ont neutralisé l'énergie des bons citoyens, & il voudroit qu'elles fussent à jamais proscrites.

Il parle ensuite de la conduite politique des représentans. Il ne veut pas qu'on confonde l'égarément avec le crime, & il conclut à ce que le sang cesse de couler sous le glaive révolutionnaire, à ce qu'on jette un voile sur le passé, & à ce qu'à la place de l'instrument du supplice, on voie le symbole de la fraternité.

Il conclut enfin à une amnistie générale pour les délits politiques, à l'exception de celui de l'émigration personnelle. Il croit qu'on ne doit pas en agir autrement vis-à-vis Collot, Billaud & Barrère, parce que autrement, il faudroit juger aussi tous ceux qui ont proposé, ordonné, exécuté & approuvé les mesures qu'ils ont prises, & lui-même qui s'accuse de les avoir souffertes.

Milhaud appuie ces vues: il les croit excellentes, & dit que s'il falloit punir tous ceux qui ont des torts en révolution, la France ne seroit bientôt qu'un vaste cimetière. Il demande l'impression du discours de Boudin & l'ajournement de sa proposition.

Legendre. — C'est une belle chose qu'un beau rêve! Je m'imagine être sous le régime des despotes ou, lorsqu'il s'agissoit de sauver de grands coupables, on proposoit une amnistie.

Quoi! une amnistie pour ceux qui ont dressé des échafauds dans toutes les communes, qui ont peuplé la France de malheurs publics & d'injustices, qui ont fait périr le fils venant implorer la justice pour son père! Je n'incolpe pas les intentions de Boudin; il a été guidé par son humanité. Mais je soutiens que c'est être inhumain que de ne pas punir les scélérats. Parce que Boudin s'accuse, s'ensuit-il que nous devions aussi nous accuser? Si nous sommes tous coupables, qu'on nous fasse le procès à tous. Je ne veux pas que la nation me fasse grâce: si je l'ai trahie, qu'elle me condamne.

Point de grâce! point de grâce! s'écrie-t-on; justice! justice! Legendre continue.

On semble voir ici une immensité de coupables; je n'en vois pas tant. Car ceux-là étoient-ils coupables, qui étoient induits en erreur par des rapports faux & des

pièces supposées? Qu'on donne, si l'on veut, une amnistie aux subalternes, mais qu'on punisse les chefs.

Je ne séparerai pas leur cause de celle de Robespierre, comme on affecte de le faire: pour moi, Robespierre, Billaut, Collot, sont synonymes. — Beaucoup d'applaudissemens.

Souvenez-vous du tems où ils décimoient l'assemblée, où quand ils entroient ici la terreur étoit sur tous les visages: ils alloient s'asseoir au haut de la montagne, ou, semblables à un loup dévorant qui, après avoir couru toute la nuit les neiges, va se mettre sur le haut d'un rocher pour épier le premier troupeau qui paroît à la pointe du jour, se jeter dessus & l'égorger.

Nous avons été envoyés pour sonder les plaies de l'état; vous avez confié à ces hommes de grands pouvoirs pour faire le bien: quel remède ont-ils appliqué au malade? ils l'ont saigné des quatre veines & à la gorge.

Quand quatre de nos collègues étoient en jugement, ils demanderoient à faire entendre des témoins à leur décharge. L'accusateur de ce tribunal, dont on avoit fait un coup de politique, écrivit-il au comité; vint-il vous lire la lettre? non, il la jeta dans un carton: elle est à la commission des vingt-un. On vint vous tromper, vous dire que ces quatre députés étoient en révolte contre la justice. Aujourd'hui on voudroit faire retomber ce crime sur la convention; il faut que ce crime reste à ceux qui l'ont commis. — Je demande que vous passiez majestueusement à l'ordre du jour sur la proposition de Boudin. — Décrété.

Ce discours a été couvert par les plus vifs applaudissemens. Celui de Boudin avoit été entendu avec calme.

Séance du 27 nivôse.

Letourneur, de la Manche, fait part de la résolution prise par les agriculteurs de ce département de ne pas augmenter le prix de leurs bleds, malgré l'abrogation du *maximum*. — On applaudit, & l'assemblée ordonne l'insertion au bulletin.

Un membre, au nom du comité de sûreté générale, présente un projet de décret relatif au renouvellement des cartes de sûreté.

Merlin, de Thionville, demande l'impression du projet de décret, afin qu'on puisse s'assurer si les dispositions qu'il contient pour une police exacte, ne compriment pas trop la liberté individuelle.

On demande d'autre part, que le décret soit mis aux voix article par article. — Cette proposition est adoptée ainsi que le projet de décret.

Bréard demandoit que les étrangers qui arrivoient à Paris fussent tenus de déposer leurs passeports en recevant une carte.

André Dumont & plusieurs membres ont exposé combien d'embaras, de gêne & d'inconvéniens résulteroient de cette disposition, tant pour les étrangers que pour les comités civils.

Merlin, de Thionville, fait sentir que l'on a abusé des cartes, qu'on en abusera encore. Le moyen de réprimer les intrigans, d'assurer la liberté, c'est, dit-il, un gouvernement ferme. — Applaudissemens.

Il demande que le comité de sûreté générale fasse sur-

veiller, avec soin, les gens dangereux & les punisse avec sévérité; & que pour laisser la plus grande latitude au commerce, les étrangers soient seulement astreints à faire apposer sur leurs passeports le *visa* des sections où ils seront logés. — Décrété.

Poultier soumet à la convention, au nom du comité des inspecteurs de la salle de l'assemblée, un plan pour une distribution plus commode de cette salle. Duhem dit que divers plans de cette espèce avoient été présentés à l'ancien comité de salut public. Poultier répond que cela est vrai, & que celui de ces plans que Robespierre avoit adopté, ne comportoit que 300 places pour les députés.

On ajourne la discussion du plan présenté par Poultier.

Un membre propose un nouveau tarif pour le prix du port des lettres; il est adopté.

La commission des relations extérieures envoie un don de 15792 liv. fait par les Français résidans à Constantinople & à Alep. — Mention honorable au bulletin.

Bordas écrit de Bordeaux, qu'il a établi une commission dans cette commune pour faire restituer aux dilapidateurs de la fortune publique, les sommes qu'ils ont volées. — Cette lettre est vivement applaudie.

Richard donne de nouveaux détails sur la victoire remportée par l'armée du Nord & qu'il a annoncée hier. Les avantages sont beaucoup plus grands qu'on ne les avoit sus d'abord: l'aile droite a fait le même mouvement & pris la même position que le centre & l'aile gauche qui, le 7, avoit passé le Waal, pris Grave, Bomel, &c.; beaucoup de postes & de forts ont été enlevés à la bayonnette: la perte de l'ennemi est considérable.

Ruel, revenu des départemens de l'Ouest pour concerter quelques mesures avec le comité de salut public, annonce que l'amnistie accordée aux rebelles de la Vendée a les plus heureux effets: un grand nombre d'entre eux se rendent journellement: nos avant-postes ont fraternisé avec les leurs; le cri de *vive la république* est le seul qui ait retenti; dans quelques endroits où nous manquions de fourrage, ils nous en ont fourni sans qu'on le leur ait même demandé; ils nous ont enfin restitué tous les prisonniers qu'ils avoient fait sur nous depuis le 18 frimaire.

Ces détails sont vivement applaudis, ainsi que ceux donnés par Richard.

Clauzel demande que les pouvoirs accordés aux représentans envoyés dans la Vendée soient déclarés illimités, afin qu'ils puissent prendre toutes les mesures convenables pour terminer promptement cette guerre.

Bourdon (de l'Oise) dit que le temps n'est plus où les représentans étoient menacés de l'échafaud pour avoir soustrait quelques paysans à la mort; que l'assemblée s'est prononcée; que certes on n'offrira plus une amnistie à des malheureux pour les égorger plus sûrement: perfidies qui les ont poussés au désespoir & privé la république de 400 mille citoyens. Il croit la déclaration demandée inutile, parce que les pouvoirs de ces représentans sont réellement illimités.

Après une légère discussion, l'assemblée passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que les pouvoirs des représentans dans la Vendée sont illimités.